

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-huitième jour d'avril deux mille vingt-deux à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Sylvain Bourque, conseiller
 Maude Brinck-Poirier, conseillère
 Joshua Burns, conseiller
 Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Réouverture de la séance ajournée le 18 avril 2022.

24.12 Assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 213-2013;

24.13 Adoption du Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 213-2013

24.14 Autre(s) sujet(s) :

Période de questions.

Levée de la séance.

RÉSOLUTION 022 – 04 – 130

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 18 AVRIL 2022

Sur la proposition de M. Jean-Bertrand Molloy, le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 7 mars 2022.

Unanimité.

24.12 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU RÈGLEMENT # 307-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 213-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Le projet de Règlement # 307-2022-modifiant le Règlement de zonage # 213-2013 de la Municipalité de Caplan est expliqué.

Ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

Il est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan.

RÉSOLUTION 022 – 04 – 131

24.13 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 307-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 213-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Règlement numéro 307-2022 modifiant le Règlement numéro 213-2013 (Règlement de zonage) de la municipalité de Caplan soit adopté.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Caplan pour fin de consultation.

Adopté.

24.14 AUTRE(S) SUJET(S)

Aucun autre sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'a été reçue.

RÉSOLUTION 022 – 04 – 132

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages, la séance est levée.

Il est 20 h 35.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

Céline Leblanc Méthot
Greffière-trésorière adjointe